

ETUDE URBAINE DE VILLERS-SAINT-FRAMBOURG

Phase 3 - Enjeux



RECAPITULATIF DES DIFFERENTS ENJEUX ET DYNAMIQUES URBAINES

SOMMAIRE

Enjeux relatifs aux paysages.....	p 3 et 4
Enjeux relatifs aux infrastructures.....	p 5
Enjeux relatifs à la sécurisation de la trame viaire.....	p 6
Enjeux relatifs à la qualité urbaine de l'espace viaire	p 7
Enjeux relatifs à la forme urbaine.....	p 8
Enjeux relatifs aux cheminements.....	p 9
Enjeux relatifs à la structure urbaine.....	p 10
Enjeux relatifs aux patrimoines bâtis	p 11
Enjeux relatifs à la vie du village.....	p 12
Enjeux relatifs aux espaces publics.....	p 13
Considérations autour de la requalification des espaces publics.....	p 14 et p 15
Enjeux relatifs aux ruissellements.....	p 16
Enjeux relatifs aux potentialités constructibles.....	p 17
Annexes relatives aux ruissellements.....	p 18

ENJEUX RELATIFS AUX PAYSAGES

Les enjeux relatifs aux paysages concernent des conditions de perception, des conditions d'usage et des conditions d'inscription:

Les conditions de perception :

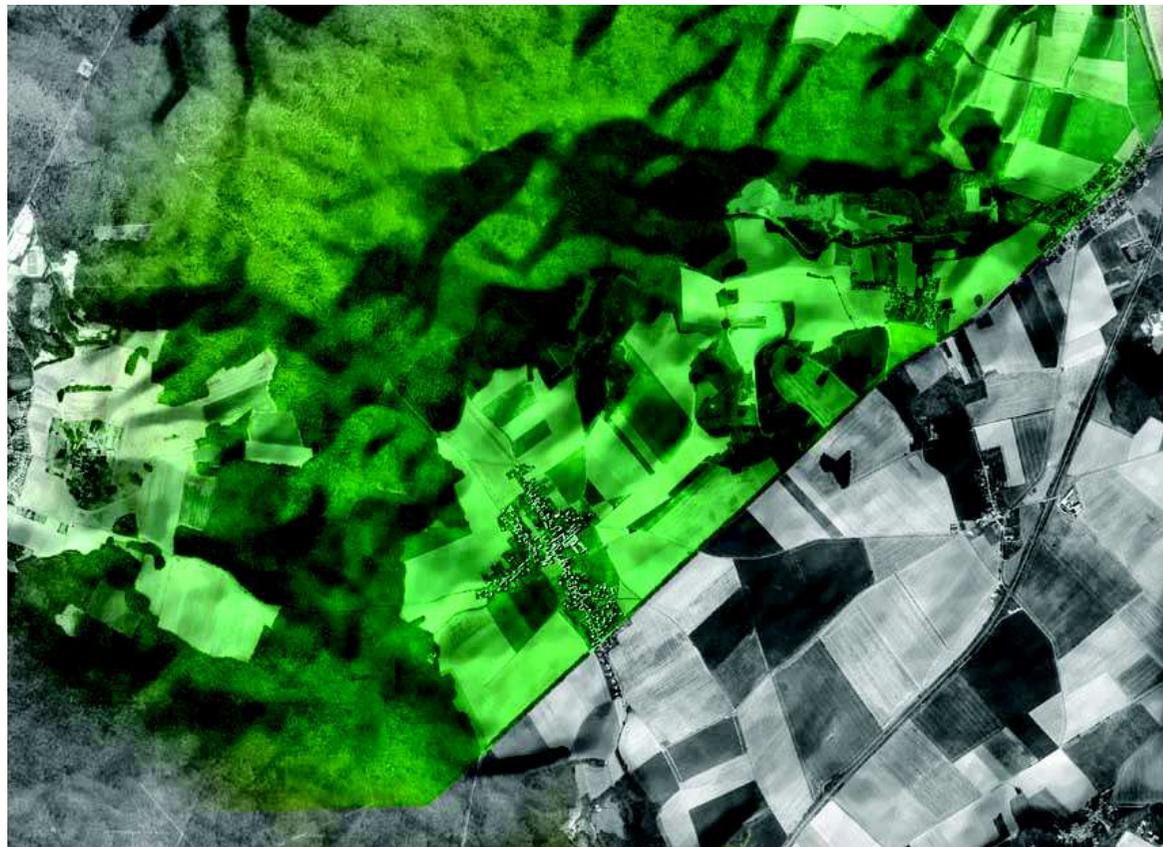
- préserver les qualités de vues lointaines sur le Valois, territoire communal en balcon
 - préserver les situations en seuil panoramique et notamment les tronçons de chemins en belvédère.
 - préserver les continuités de paysage vers Yvillers au regard d'un trop grand cloisonnement du coteau sud du massif d'Halatte qui doit rester perceptible dans son entier.
- préserver les qualités de vues plus rapprochées sur le paysage du coteau:
 - conditions de perception des essarts boisés et des ouvertures entre les essarts, chambres cultivées, caractéristique spécifique de Villers-Saint-françois permettant son identification.
 - conditions de perception de la lisière domaniale, préserver les motifs de lisière qui permettent de repérer la géographie du massif et la caractère franc et entre-tenu de cette lisière dans son contact avec les étendues cultivées.
 - conditions de perception de la RD932a et de son double alignement d'érables compris comme un surlignage qui qualifie le paysage
 - prendre en considération la dimension picturale des cultures intensives qui participent de la valeur paysagère du coteau

Les conditions d'usage du paysage:

- protection des chemins existants en tant que chemins d'exploitation et chemins de promenades
- prendre en considération la lisibilité des accès en forêt et réfléchir en terme de maillage à la réouverture de chemins anciens et/ou prolongation des chemins existants.

Les conditions d'inscription du village dans le paysage:

- préserver la qualité d'intelligence avec le paysage des franges urbaines qui se servent naturellement du relief de talwegs et des franges urbaines patrimoniales constituées par les murs d'enceinte des clos (ferme et propriété)
- prendre en considération l'identité de la forme urbaine du village intégrée aux talwegs



Conjointement, les conditions de perception, les conditions d'usage et les conditions d'inscription ont pour objectif de conserver l'unité du coteau sud du Massif d'Halatte.

DES PROTECTIONS S'APPLIQUENT DEJA SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL:

- Le classement du site de la forêt d'Halatte
- La Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) du Massif des Trois Forêts et Bois du Roi
- La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) du Massif forestier d'Halatte.
- L'inscription du site de la vallée de la Nonette,

RECAPITULATIF

- La perception du coteau de la pointe de l'Aunette jusqu'aux hauts de Villeneuve-sur-Verberie est à prioriser.
- La découpe des essarts et le beau motif du double alignement d'érables devraient faire l'objet de recommandations fortes.
- La protection de l'alignement d'érables le long de la RD932a



Alignement d'érables, motif de paysage essentiel qui définit un paysage de proximité



Au-delà de la majestueuse présence de la forêt et de sa lisière qui font déjà fait l'objet de protection, la découpe des essarts organise les points de vue et devraient faire l'objet de recommandations fortes.

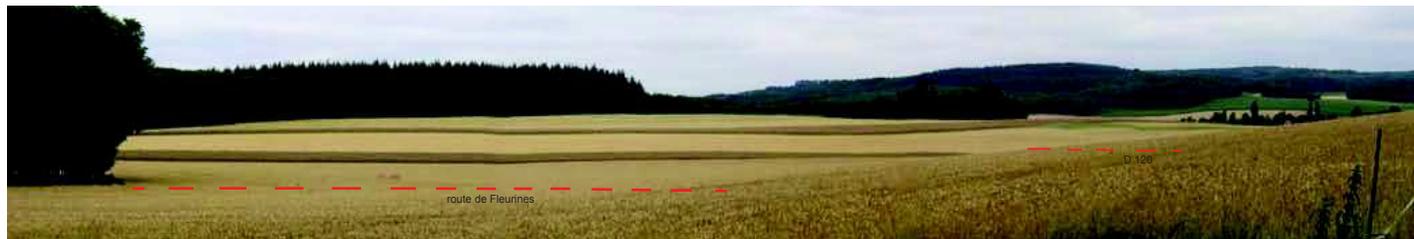


Zone d'enjeux (charte du PNR)

ENJEUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES

Une inscription paysagère remarquable:

L'inscription paysagère de l'ensemble des infrastructures qui s'incrustent dans la topographie du coteau dénote d'une qualité qui caractérise le village. La route de Fleurines et la RD 20 qui épousent le tracé des talwegs semblent invisibles dans le paysage. Leur position encaissée dans le creuset des talwegs bordés de talus propose un profil de structure particulièrement attachant. Il semble important de conforter cette caractéristique lors de travaux d'aménagements.



vue depuis le chemin dit «des Grands Chênes»

Une structure de routes patrimoniales qui reste pertinente:

Bien qu'à l'écart de la route de Senlis à Compiègne, le village est parfaitement desservi du fait qu'il s'inscrit sur une maille viarie historique qui conserve encore toute sa pertinence passée, soit les routes d'Yvillers à Fleurines, de Crepy-en Valois à Pont-Sainte-Maxence et route de Brasseuse.

S'il n'y a pas de problème d'accessibilité du village, il est à noter un trafic relativement dense rapporté à la largeur de la structure viarie à l'intérieur du bourg et des nuisances autant en terme de dangerosité du fait de la largeur des trottoirs qu'en terme sonore pour le voisinage.

Une situation endémique:

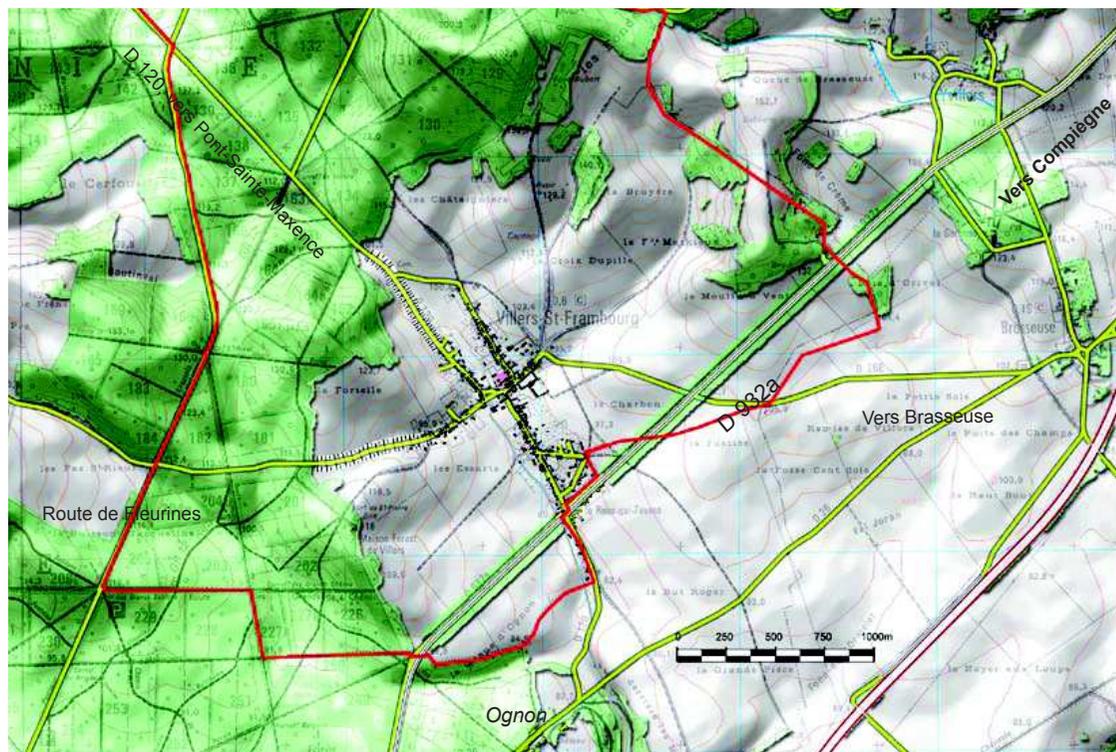
Les hypothèses de contournement engageraient le village vers des ouvrages très lourds et disproportionnés par rapport à la taille du village. Elles auraient pour autre incidence d'impacter très fortement le paysage extraordinairement préservé du coteau et d'enclaver la forme urbaine, privée dès lors de son rapport de plain-pied avec le paysage. Il semble donc plus pertinent de s'orienter vers des travaux d'aménagement de la structure viarie à l'intérieur du bourg.

La lisibilité du village depuis le réseau des routes:

Si la situation géographique du village est parfaitement identifiable à flanc de coteau au nord de l'alignement d'érables de la route de Senlis à Compiègne, à l'approche du hameau de La Roue-Qui-Tourne, les repères deviennent plus incertains, du fait de l'absence d'entrée de bourg et de traitement autre que la signalisation routière placée au carrefour même de la RD 932a et RD120.

La requalification du carrefour avec un vocabulaire urbain en intelligence avec les bâtis d'angle qui tiennent l'espace aiderait à une meilleure orientation dans l'espace. Le paysage hiératique des érables gagnerait à ne pas s'interrompre dans la traversée du hameau.

A l'évidence, en concordance avec les orientations émises par l'étude urbaine de la commune d'Ognon, les deux communes d'Ognon et Villers-Saint-Frambourg gagneraient à mutualiser leur efforts en vue d'une requalification qui ne s'appuierait pas sur les limites communales plus administratives que paysagères.



RD 932 a, entrée de village ouest



Entrée de bourg et carrefour de La Roue-Qui-Tourne

ENJEUX RELATIFS A LA SECURISATION DE LA TRAME VIAIRE

Héritage patrimonial et conflits de circulation:

La trame viaire de ce village tout orienté vers la forêt est composée de rues très étroites qui, de façade à façade, ont la largeur d'une charrette. Cette étroitesse laisse peu de place aux trottoirs qui, par endroit, font à peine plus de 50 cm. A l'ère de l'automobile, cette situation est en plusieurs endroits du village dangereuse et force les piétons à prendre garde et les enfants à être encadrés. S'il est possible d'améliorer par des travaux de voirie le confort des trottoirs, il est toutefois difficile de pousser les murs pour assurer une largeur de passage suffisante sur une grande partie du réseau viaire urbain.

Le vocabulaire viaire:

Ces conflits de circulation sont pour partie aggravés par le vocabulaire routier de la trame viaire qui privilégie la voiture et sa possible vitesse en traversée de bourg au détriment des circulations piétonnes. Au-delà du dispositif de sécurisation de type zone 30, la substitution d'un vocabulaire plus urbain au vocabulaire routier indiquerait clairement à l'automobiliste qu'il traverse un centre.

Cette différenciation entre route et rue est loin d'être anodine et va dans le sens d'une requalification urbaine au droit notamment d'intersections comme la placette Collin. Ces réflexions concernent plus le rayon de giration des bordures, leur garde (hauteur) et le traitement de surface des trottoirs qu'un retraitement des tapis de voirie. Il est souvent important de ne pas trop s'attarder sur le côté pittoresque des bourgs ruraux qui doivent garder leur simplicité et ne pas trop paver les surfaces d'enrobé.



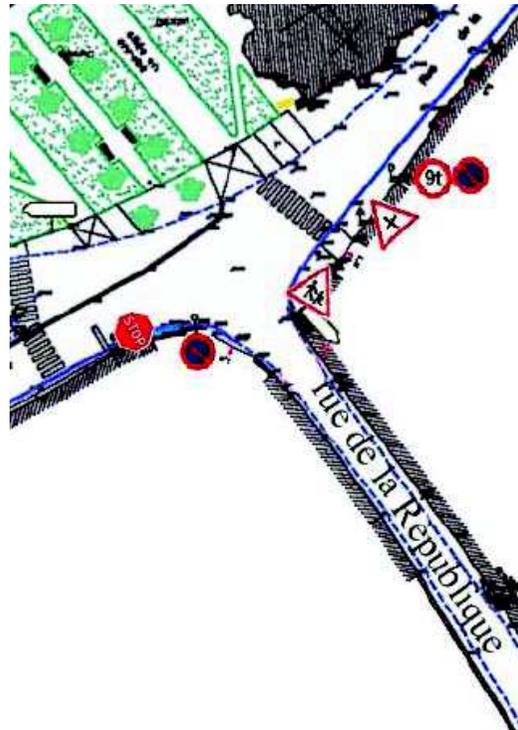
Rue de la République



Rue de la Forêt



Rue de la République



Point du village le plus circulé et presque le plus étroit.
Il se caractérise par l'absence de trottoirs



routes dangereuses



arrêts de bus

ENJEUX RELATIFS AUX QUALITES URBAINES DE L'ESPACE VIAIRE

Un espace public viaire très fermé

Il semble que l'espace public viaire, extrêmement cadré par l'ossature des murs en alignement sur rue soit aveugle et que la vie de la cité se situe sur l'espace privé, de l'autre côté des murs. Il existe par endroit de beaux motifs urbains qui attestent du passé ancien du village tel l'ébrasement des murs pour laisser place à quelques seuils de portes cochères. Ces micro-dispositifs constituent des événements qui viennent savamment déroger à la règle de l'alignement comme pour mieux le surligner.



Rue Vieille-de-Pont



Rue Vieille-de-Pont

Un paysage urbain très différencié

De facture et de hauteur très disparates, les clôtures implantées pas toujours à l'alignement sur rue et souvent habillées de végétal, opèrent un fort contraste en terme d'ambiance urbaine avec la structure des murs patrimoniaux en coeur de village. Il y a des effets de césure stigmatisant en terme d'ambiance entre deux urbanismes d'époques différentes et une perception de l'espace urbain peu unifié avec des séquences urbaines de qualité différente. Rue de la République, dans l'axe de la mairie, les clôtures de l'urbanisation la plus récente impactent fortement le sentiment d'urbanité.

Les voies de desserte des bâtis en second rideau créent des brèches disqualifiantes au regard de la sensation de se sentir en coeur de village.

Si la structure des murs patrimoniaux architecture l'espace urbain, les clôtures et les voies de desserte interviennent un peu par nécessité fonctionnelle, faute de mieux.

En extrémité de village, les clôtures des trois pavillons nouveaux posées sur un talus qui distancie l'espace public du parcellaire privé semblent presque en périphérie de village. Cette volonté de prendre du recul par rapport à l'espace public et ses nuisances, et de s'isoler dans un espace résidentiel a pour conséquence logique une déconsidération de paysage urbain.

Accorder une attention architecturale à la facture des clôtures est aussi difficile qu'important. Sans préconiser des typologies de clôtures, il pourrait être souhaitable d'apporter un intérêt à leur qualité, hauteur, texture et position dans le cadre de l'instruction des permis de construire des constructions à venir en privilégiant un soubassement maçonné dans la continuité des maçonneries existantes.



Rue de la République, une séquence urbaine qui s'interpose dans la structure des murs patrimoniaux



Rue Colin, desserte d'un habitat en second rideau.



Rue de la Forêt, extrémité de village, sensation de périphérie.



Rue de la République, pavillons indifférents à l'espace public

ENJEUX RELATIFS A LA FORME URBAINE

Une forme urbaine dictée par la géographie physique du coteau

La forme urbaine de Villers-Saint-Frambourg a la particularité de sembler toute entière contenue dans le profil en creux des talwegs.

Cette singularité d'un bâti qui vient se tapir dans un pli du paysage a pour incidence de donner une forme «naturelle» à la ville et limiter l'impact souvent mal résolu des bords de ville avec des arrières parcelaires esthétiquement ingrat en façade sur l'espace cultivé.

Plusieurs typologies de limites savantes dessinent la forme urbaine

soit des limites paysagères comme les limites adossées sur le galbe des talus et les limites épaisses constituées par des espaces de pâtures, soit des limites construites comme les murs d'enceintes patrimoniales qui architecturent le bord de ville et constituent des éléments de transition remarquables qui soclent la ville.

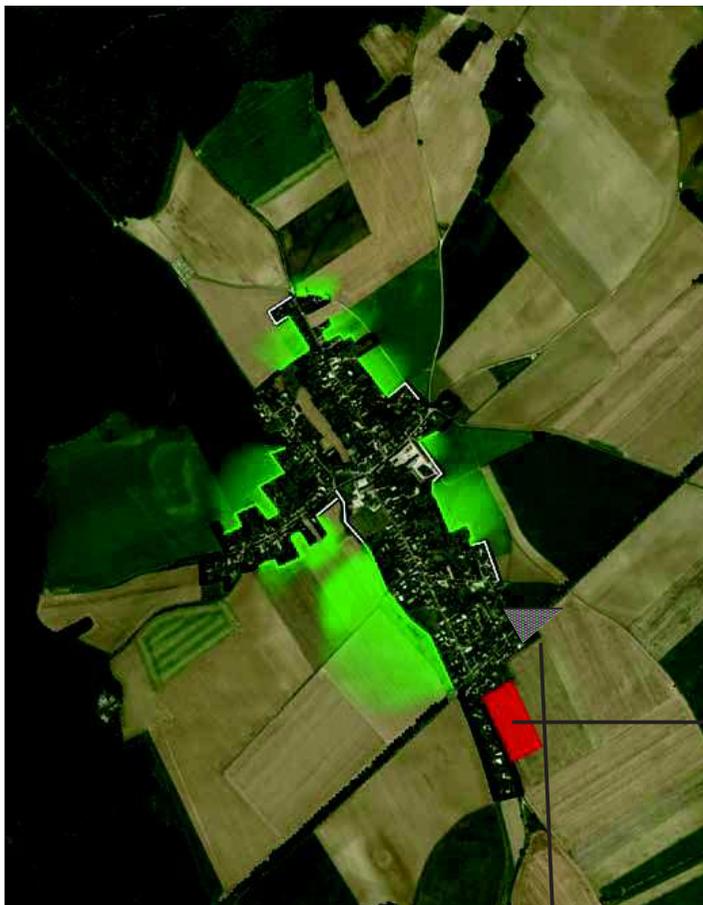
Les limites constituées par des arrières parcelaires qui se protègent du paysage par des haies et clôtures n'ont pas la même intelligence discrète des limites naturelles, ni l'intelligence assumée des limites construites. Elles proposent un paysage de frange de village malheureusement plus courant.

A l'évidence un des enjeux principaux est, autant que faire se peut, de proroger cette qualité d'inscription en minimisant les constructions implantées en haut de talus.

L'exemple, présenté dans l'étude paysagère d'Ognon, d'un ensemble d'habitats individuels au sud du hameau de La Roue-qui-Tourne est riche d'enseignement en ce sens où il propose d'implanter des constructions de plain-pied avec le niveau viaire en pied de talus, adaptant une typologie d'habitat individuel à la déclivité du talus.

Il s'agit bien là, dans la continuité de la forme urbaine éfilée de Villers-Saint-Frambourg de réfléchir à des extensions urbaines en intelligence avec le paysage et de ne pas céder à des processus d'étalement urbain en contradiction avec la qualité de sillon habité du village.

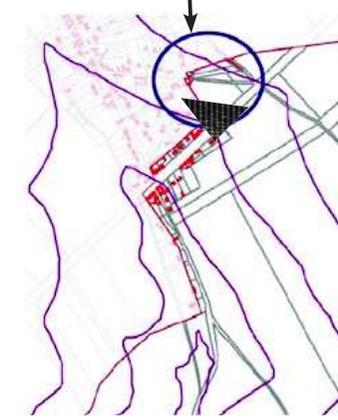
Les limites urbaines de Villers-Saint-Frambourg sont en quelque sorte toutes trouvées. Elles composent une figure qui se comprend comme une forme urbaine. L'option retenue pour le projet de lotissement sur la commune d'Ognon, au contraire de l'option rejetée suit l'orientation du «sillon habité» et va dans le sens de minimiser l'impact de construction en haut de bâti.



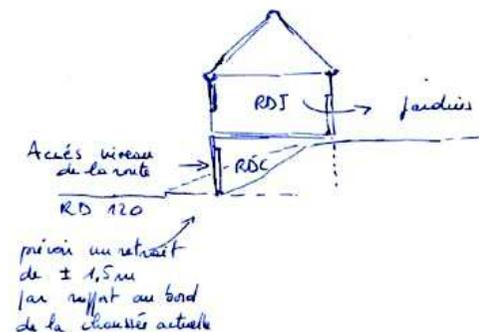
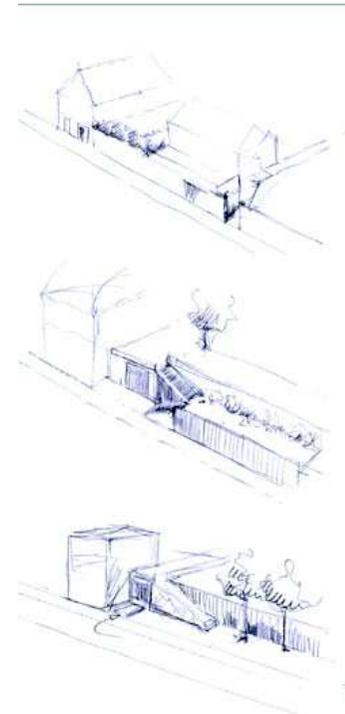
Limites urbaines posées sur la géographie physique et limites constituées par un espace de transition remarquable



Limite d'un espace de transition remarquable



Option non retenue de lotissement (étude urbaine d'Ognon)



Option retenue de lotissement (étude urbaine d'Ognon)

ENJEUX RELATIFS AUX CHEMINEMENTS

Les cheminements sont principalement des chemins d'exploitation de l'espace cultivé mais aussi de l'espace forestier. Le maillage organisé en étoile à partir du village atteste de l'identité du village étape vers la forêt.

Ces cheminements ascendant le coteau sont aussi des lieux de promenades proposant des positions panoramiques remarquables sur tout le plateau du Valois mais aussi sur la belle découpe de la lisière domaniale. Si le maillage est important, il n'organise pas vraiment de réseau.

La potentielle mise en réseau des cheminements

Le chemin d'exploitation dit « des Grands Chênes » s'arrête en plein champ alors qu'il se situe dans le prolongement de l'allée forestière du même nom. Il représente pour les habitants une possibilité de promenade de proximité avec un parcours en boucle en rejoignant le magnifique chemin du Chauffois qui relie la maison forestière au village.

Le chemin vers La Bruyère à l'est du village s'arrête brusquement sans raison apparente. La présence de la carrière handicape des cheminements qui permettraient d'aller d'une unité habitée à une autre, de Villers-Saint-Frambourg à Yvillers sans passer par la route de Brasseuse ou route de Senlis à Compiègne.

Le chemin de la Fontaine Aubert ne se poursuit plus en forêt au-delà de ce motif patrimonial d'importance qui reste cher à tous les habitants.

Depuis les hauts de Villeneuve-sur-Verberie, au nord de la zone de stockage, la promenade potentielle en lisière est l'occasion de longer le massif d'Halatte dans la lumière du sud.

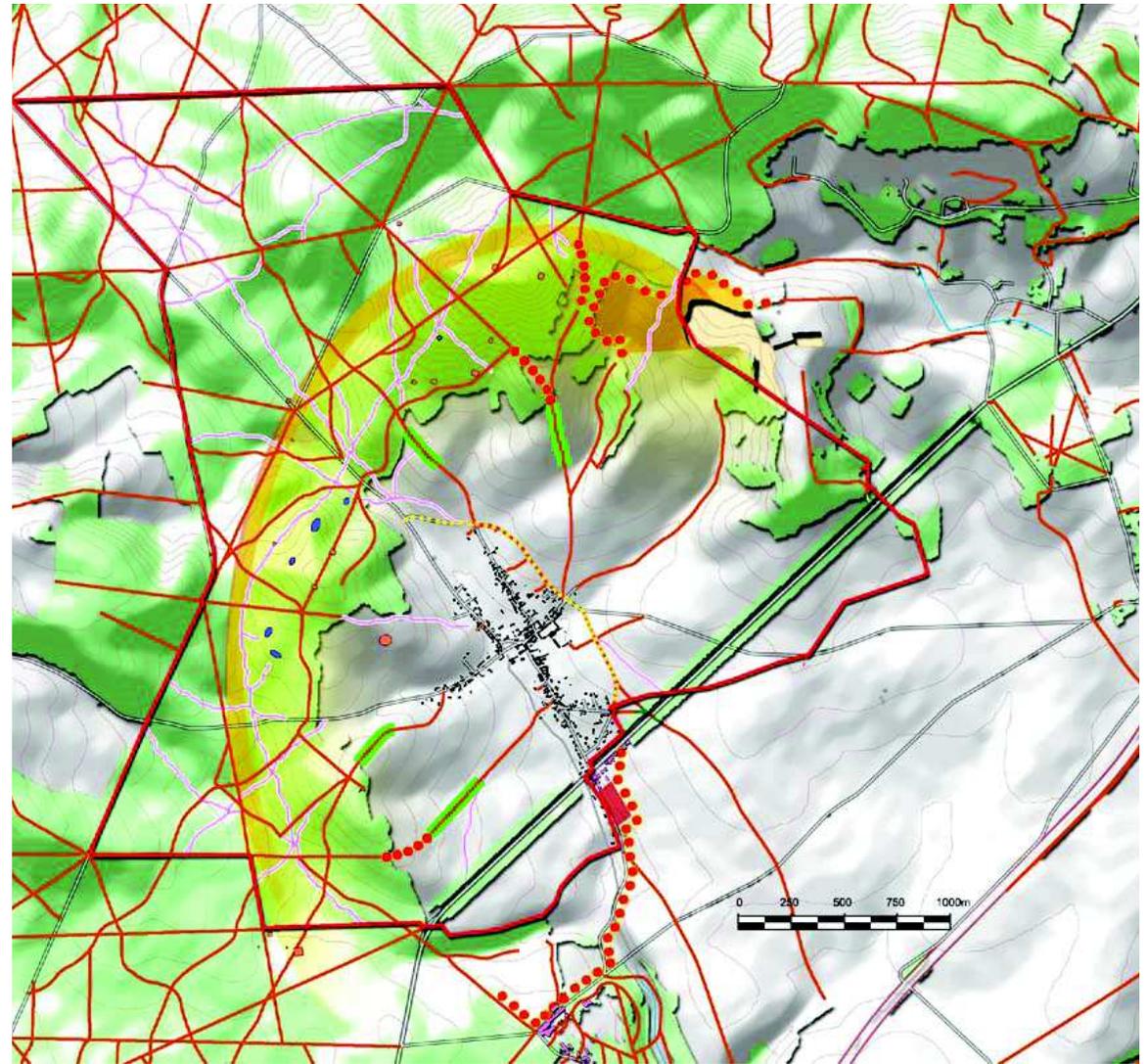
Vers Ognon, les cheminements vers la vallée de l'Aunette qui participe du paysage de Villers-Saint-Frambourg ont été recensés dans l'étude d'Ognon.

A l'évidence plusieurs chemins pourraient être prolongés et permettre des parcours de proximité en boucles d'échelles différentes. Les habitants de Villers-Saint-Frambourg témoignent de cette opportunité qui leur permet de sortir du village dont la forme construite est relativement encaissée et apprécier l'amplitude d'un paysage tout de suite à leur porte.

Le « périphérique à lapins », tour de ville très emprunté est une chance que peu de villages partagent et un enjeu que nombre de villages essaient de mettre en place. En recul par rapport aux bâtis, cette circulation douce, en intelligence avec le paysage du coteau organise une transition douce entre les paysages urbains et cultivés sans que la façade urbaine vienne impacter frontalement le relief chaloupé du coteau.

Une viabilisation de ce cheminement pittoresque serait une transformation radicale de l'ambiance paysagère.

L'hypothèse de contournement de la carrière, en surplomb du site d'exploitation n'est pas négligeable. La dimension paysagère presque thématique (paysage de western) peut avoir un intérêt touristique inattendu et pour les habitants le droit d'approcher un lieu rêvé qui participe de leur paysage mental et la faculté de pouvoir rejoindre Yvillers par le coteau.



Chemins existants



Chemins en position de belvédère



Chemins à prolonger



« Périphérique à lapins »

ENJEUX RELATIFS A LA STRUCTURE URBAINE

L'ossature des murs de Villers-Saint-Frambourg structure le village. Les murs constituent un premier plan à hauteur d'œil sur lequel viennent se greffer les façades en pignon. On peut les comprendre comme un socle qui harmonise l'ensemble des constructions. Le bâti est majoritairement solidaire des murs.

Les murs constituent une charpente qui architecture l'espace public, le dessine et le qualifie. L'alignement sur rue est tenu, ce qui confère au village une grande qualité de son patrimoine bâti, une impression d'urbanisme bien compris qui date de la fondation médiévale du village.

Leur belle présence mais aussi leur facture de maçonnerie ancienne confèrent au village une ambiance patrimoniale. Au-delà de cette qualité patrimoniale, certes importante, leur qualité essentielle réside dans le fait qu'ils proposent ce que les urbanistes appellent une structure ou autrement-dit une charpente.

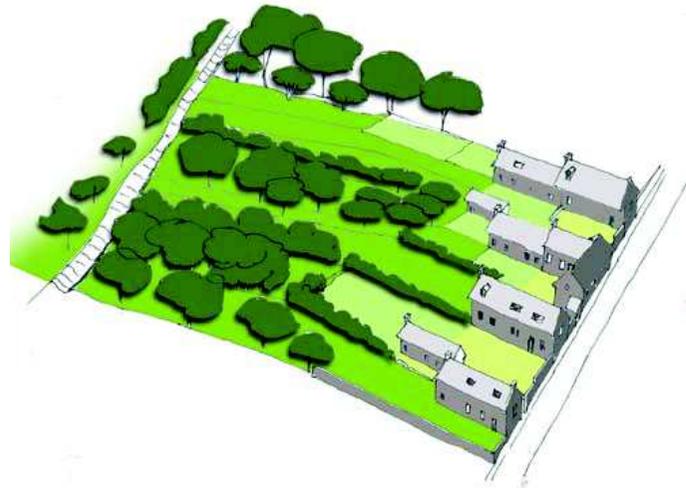
A l'instar d'une charpente de maison, l'ossature des murs tient le village. Elle peut être comprise comme une matrice qui organise la position des bâtis futurs quelque soit leur typologie.

Les deux exemples d'habitat modeste de la rue de la Forêt et de la rue de la République attestent de configurations d'implantation multiples quoique solidaires de l'ossature des murs. Dans le premier cas, ils se disposent autour d'une cour qui distribue les corps de bâtiment et le jardin arrière. Dans le deuxième cas, les longères appuyées perpendiculairement au mur sur rue et orientées en adéquation avec le parcellaire proposent des vues en terrasse sur le paysage de proximité.

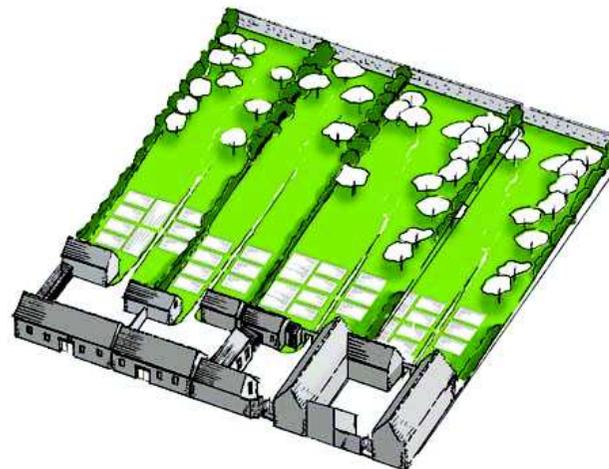
Ces deux formes d'habitat correspondent à une typologie d'habitat individuel à ré-inventer par rapport aux usages et surfaces habitables actuels. En réaction à des processus d'étalement urbain, de nombreuses communes optent pour des typologies d'habitat individuel groupé ou en bandes moins consommatrices d'espace comme c'est le cas à Venette à proximité de Compiègne ou dans la proposition de lotissement sur la commune d'Ognon.

De manière générale, l'habitat en centre de parcelle qui prend du recul par rapport aux nuisances viaires n'est plus aujourd'hui l'unique manière de lotir. A l'évidence l'impact d'une zone pavillonnaire serait préjudiciable à la qualité d'inscription de Villers-Saint-Frambourg dans le coteau.

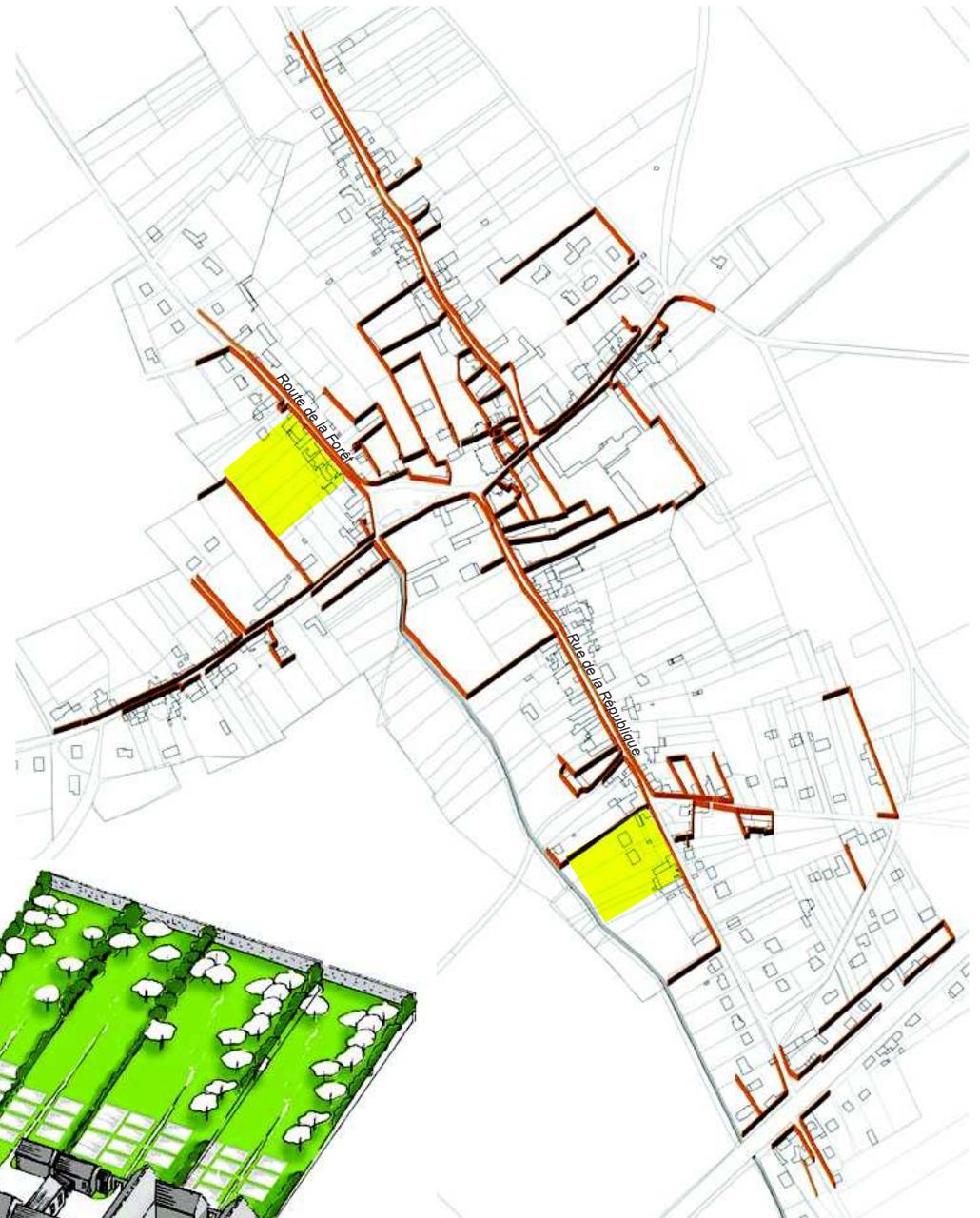
Les habitants rencontrés semblent conscients de la nécessité d'intervention à une échelle « chirurgicale » qui participent et étoffent de la structure urbaine actuelle. L'implantation d'un habitat en centre de parcelle devrait faire l'objet de débats répétés.



Principe de longères organisant des terrasses paysagères



Principe de distribution des bâtiments autour d'une cour avant



Plan ombré de l'ossature des murs patrimoniaux du village

ENJEUX RELATIFS AUX PATRIMOINES BÂTIS

La qualité du patrimoine bâti est très différentielle selon les époques de constructions. Il est hors sujet et trop simpliste d'opposer une époque à une autre tant les processus de construction, les matériaux et le temps de construire sont incomparables.

Encenser les qualités patrimoniales arguant d'un savoir construire qui s'est perdu et d'opposer cette qualité ancienne aux qualités actuelles n'a d'intérêt que du point de vue de la connaissance des mises en oeuvre et de l'emploi de matériaux tels la chaux ou des bois compatibles avec le développement durable, et autres qui peuvent être sujet à débat comme l'emploi pondéré du ciment. Il semble néanmoins important de ne pas opposer les styles entre eux, tant parfois le caractère pittoresque de certaines constructions peut produire un sentiment d'attachement.

Pourtant, le contraste de perception entre bâtis anciens et bâtis nouveaux est vécu négativement dans l'espace urbain. Si les premiers ont eu pour ambition de s'inscrire dans une continuité bâtie tenue par l'ossature des murs patrimoniaux, les seconds ont eu pour ambition de s'en écarter en s'implantant en centre de parcelle. La grande disparité des styles architecturaux de l'ensemble des bâtis construits après 1975 à Villers-Saint-Frambourg est d'autant plus manifeste qu'elle n'obéit à aucune règle, notamment d'orientation sur le parcellaire...

Ce mode d'occupation du sol, bien qu'inscrit à Villers-Saint-Frambourg sur la trame parcellaire à contrario d'un lotissement classique renvoie pourtant une impression de zone urbanisée en lotissement. L'attachement porté aux limites entre l'espace public et privé, la qualité de traitement des seuils et des contacts avec l'espace de la rue/route, la tenue des trottoirs est dépendant de ce refus symptomatique d'une époque de ne pas se préoccuper d'autre chose que de lotir.

Les bâtiments construits entre 1975 et 2005, majoritairement pavillonnaires produisent une sensation de clivage spatial avec un centre bourg constitué et un habitat qui s'y est agrégé, voir même une ségrégation sociale avec un habitat cossu en centre village et un habitat pavillonnaire à la marge.

Même la séquence construite, rue de la République, entre le hameau de La Roue-Qui-Tourne et la placette Colin semble être, malgré sa position géographique, un entre deux villages.

Un des enjeux semble, en conséquence, sans proscrire telle ou telle typologie, de privilégier un mode d'occupation du sol à l'alignement sur rue qui participe ainsi à l'identité urbaine particulièrement «tenue» de Villers-Saint-Frambourg.

Le cahier des recommandations architecturales, réalisé par le Parc Naturel Régional Oise-Pays-de-France sur le bâti de Villers-saint-Frambourg, rend compte de manière détaillée des typologies architecturales patrimoniales. Il sera complété par une étude en cours, sur la qualité exemplaire des bâtiments agricoles.



 Clivage spatial entre structure urbaine tenue et urbanisme discontinu.

ENJEUX RELATIFS A LA VIE DU VILLAGE

La population actuelle de Villers-saint-frambourg de 610 habitants est une population vieillissante. La population de cadres qui sont venus s'installer dans ce bourg calme suite à l'ouverture de l'aéroport de Roissy-Charles-De-Gaulle est pour une partie d'entre elle à la retraite.

Le prix du foncier décourage, aujourd'hui l'installation de ménages modestes. Il n'y a pas sur Villers-Saint-Frambourg d'offres de logements de petites surfaces. Les habitants rencontrés parlent de l'absence de jeunes couples et particulièrement du peu d'enfants qui dynamisent la vie d'un village. Les rues s'animent momentanément aux heures de ramassage scolaire et heures de fermeture de la halte garderie intercommunale.

Deux entreprises ont leur siège sur la commune, l'une de maçonnerie générale, l'autre de paysage. Leurs employés se déplacent sur des sites extérieurs et, en l'absence de tout commerce désertent le village. Les deux fermes encore en exploitation n'emploient d'ouvriers agricoles que très occasionnellement. Le seuil de viabilité de l'exploitation agricole correspond pour l'une d'entre-elles au travail d'une personne. En terme de vie villageoise, il n'y a pas d'activités qui s'opèrent sur le territoire communal.

Privés de commerces de proximité qui souvent focalisent la sociabilité villageoise, les habitants vont faire leurs courses sur Senlis, Verberie ou Chamant où vient d'ouvrir un petit marché biologique.

Le caractère exclusivement résidentiel du village est souvent commenté par ses habitants avec regret. Ils se souviennent avec émotion d'un café existant encore en 1968. Le rêve d'un café qui trouverait toute sa place sur l'espace public rural, qui n'a aujourd'hui plus aucune fonction sociale est présent dans tous les esprits, tout autant que la conscience d'un public qui n'existe plus en journée et privilégie le coin du feu privé le soir. La vie sociale s'est déplacée des espaces publics aux espaces privés à l'intérieur de l'espace résidentiel.

Les résidences sont majoritairement des résidences principales.

Il ne nous appartient pas de jauger de la faisabilité de développer des commerces de proximité dans un bourg rural de 610 habitants à l'écart des grands axes routiers, conscients de l'attrait qu'exerce encore les grandes surfaces, même si quelques études récentes attestent d'une baisse de fréquentation.

Le préalable réside sans doute dans une hiérarchisation des enjeux, à commencer par le rajeunissement de la population du village en modifiant l'offre foncière pour qu'elle soit plus accessible à une génération qui s'embarque dans la vie active.

La pérennisation de l'activité agricole sur le territoire communal est essentielle. Si elle semble évidente, elle ne va pas de soi en terme de faisabilité au regard des superficies cultivées et revenus de l'agriculteur et en terme de transmission de l'activité aux générations futures. Le caractère rural du territoire communal dépend de deux exploitants.



ENJEUX RELATIFS AUX ESPACES PUBLICS

Le coeur du village fait place à deux espaces publics d'époque et d'identité d'ambiances très distinctes, soit l'espace public rural qui apparaît dans les cartes les plus anciennes et l'espace républicain autour de la mairie.

En 1880, le village se réorganise autour de sa mairie comme un peu partout en France où, entre 1870 et 1890 de nouveaux bâtiments municipaux, emblèmes d'une république neuve voient le jour et engendrent une recomposition de l'espace public. A Villers-Saint-Frambourg, la mairie s'implante dans l'axe de la rue de la République. La place de la mairie, organisée symétriquement est clairement un parvis représentatif de la III^e république.

Au cours du XX^e siècle, l'espace public rural devient un espace annexe, très encombré pendant près d'un siècle par des ouvrages techniques relégués dans un espace qui n'a plus de fonction, cet espace vide relativement grand semble aujourd'hui inoccupé. Pourtant cette esplanade toute en herbe au milieu du village reste pour l'observateur mais aussi pour les habitants un espace attachant, une respiration herbacée inespérée dans l'espace urbain, esplanade qui nous vient d'un lointain passé.

Si on apprécie l'ouverture de cet espace central primitif, on ne sait plus trop, quoi en faire. La place de la mairie autour de laquelle se distribuent tous les équipements concentre la sociabilité villageoise.

Se ressent un fort clivage spatial entre ces deux espaces qui ne communiquent pas entre eux, séparés par le réseau viaire. L'étude réalisée par l'atelier Koval en 2005 prend fait et cause pour cette volonté partagée de réarticuler ces deux espaces publics.

Ce travail essentiel d'articulation des espaces publics doit, à notre sens respecter l'identité rurale de l'espace enherbé, l'amplitude de son vide qui en fait une réelle respiration et son architecture dans le sens où le bâti, tel un contenant, architecture l'espace libre.



La confrontation entre le premier plan de l'espace en herbe et le second plan très urbain s'apparente à un montage qui insérerait une « prairie dans la ville ».

Trois conditions de perception nous semblent importantes à préserver

- La perception dans la perspective de l'église qui offre en second plan de l'esplanade herbacée une belle vision sur la densité architecturale du coeur de village. La carte postale est ici très parlante et semble presque être un montage qui insère une prairie dans le village.
- La perception de l'enveloppe architecturale de l'espace public qui doit rester pleine et entière, considérant que, notamment les façades nord de l'espace mais surtout la façade ouest doit conserver sa qualité frontale.
- La simplicité de l'espace actuel sans trop de traitement qui viendrait sur-construire ou sur-dessiner un espace qui dès lors perdrait son caractère rural. Bien des exemples de réalisations récentes s'engagent dans une surenchère d'ouvrages et de traitements de sol qui, au-delà d'être peu nécessaires, artificialisent l'espace comme sur une maquette.

CONSIDERATIONS AUTOUR DE LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS (1)

Les deux espaces publics ne communiquent pas entre eux, séparés par le réseau viaire.

Le réseau routier impacte très fortement l'espace public. L'espace rural semble être un espace en «délaié de voirie»

Le vocabulaire routier, très présent dans l'espace n'est pas de nature à fédérer une requalification en termes urbains- des espaces concernés.

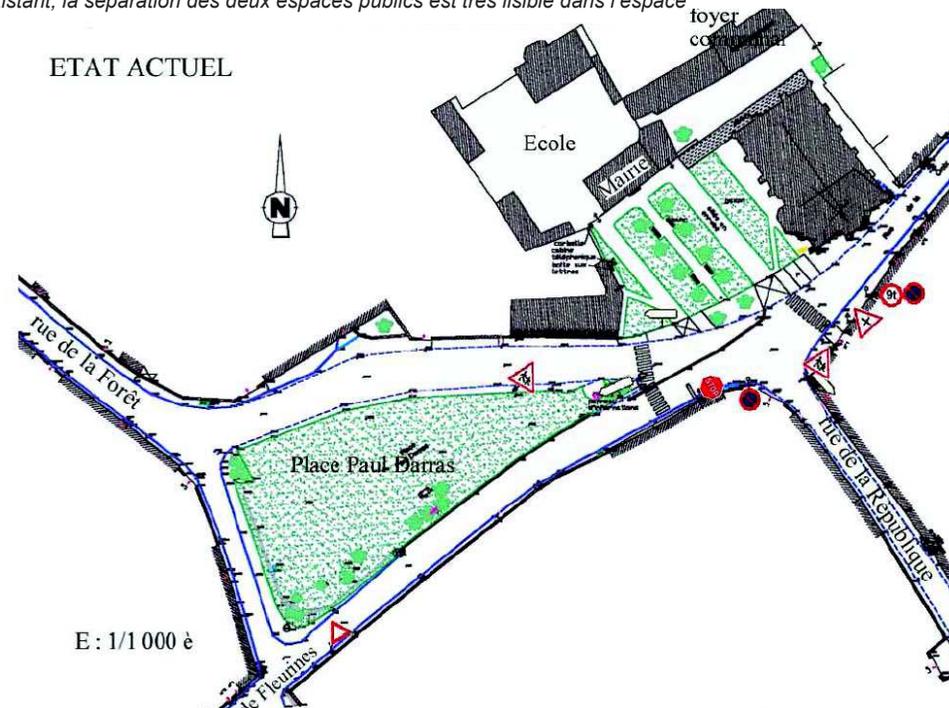
La composition spatiale, typiquement républicaine du parvis de la mairie est très datée. Symétrie, tilleuls et qualité des sols ont perdu leur charme d'antan. L'espace garde néanmoins sa qualité de parvis de mairie.

L'église n'a pas cette chance dans le sens où elle ne possède plus de parvis, comme si un pouvoir en avait supplanté un autre.



Etat existant, la séparation des deux espaces publics est très lisible dans l'espace

ETAT ACTUEL



L'étude réalisée par l'atelier Koval en 2005 prend fait et cause pour cette volonté partagée de réarticuler ces deux espaces publics.

Dans une première proposition alternative, se dessine très clairement une volonté de cheminement continu. Pour autant, ce cheminement, malgré la position des passages piétons est fortement entravé par le dimensionnement de la route de Pont-Sainte-Maxence au nord de l'espace public rural.

L'atelier Koval, dans une seconde alternative propose de prioriser le trafic le plus important au sud de l'espace central sur la route de Fleurines.

Cette proposition qui semble viable en termes d'analyse des flux et a le mérite de permettre une composition solidaire des deux espaces



Etat projeté, Etude KOVAL/ 2005, PROPOSITION 1

La volonté d'articuler les deux espaces publics par un cheminement continu se lit très clairement

CONSIDERATIONS AUTOUR DE LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS (2)

La capacité actuelle de stationnement à proximité de la mairie de l'école et de la halte garderie, suffisante au quotidien est insuffisante de manière exceptionnelle.

La présence de stationnements en barrette en pied d'église mais aussi en seuil d'habitations n'a pas remporté l'adhésion des élus et des riverains à tel point que le conseil municipal se pose la question de stationnements déportés par rapport à l'espace public. Cette interrogation reste ouverte. Il est question d'un espace clos situé derrière le presbytère.

Néanmoins, il semble cohérent qu'un espace public puisse accepter des stationnements et paradoxal aux vues des surfaces concernées d'obérer ce besoin à proximité directe des lieux de desserte.

La proposition finale de l'étude Koval en l'absence d'un programme plus défini semble donc répondre à un besoin d'évidence. Pour autant, au regard des conditions de perception énoncées au chapitre précédent, il nous apparaît que certains points puissent être débattus :

- du point de vue des conditions de perception de l'enveloppe architecturale de l'espace public, il nous paraît dommageable d'interposer un front végétal qui viendrait masquer les façades habitées, les priver de vues larges sur leur espace public. Il semble important qu'un espace public soit habité, sous la vigilance de ses riverains pour des raisons de maintenance,
- du point de vue des conditions de perception qui mettent en scène les qualités urbaines en second plan de l'espace rural, il nous paraît dommageable d'asservir la qualité de parvis de l'église, édifice qui construit les perspectives urbaines,
- du point de vue de l'identité rurale conditionnée par la belle présence du terre-plein herbacé, il nous paraît dommageable de trop partitionner l'espace vide et en quelque sorte de le sur-construire avec un calpinage de matériaux de sol trop complexes et sans doute trop minéraux.

La simplicité de l'espace public repose sur la dimension de l'espace en herbe.



Arbres obstruant la lisibilité de l'enveloppe architecturale



Stationnements dans les cones de vue importants

ENJEUX RELATIFS AUX RUISSELLEMENTS

La carte du relief met en évidence des enjeux relatifs aux ruissellements qui ne peuvent pas être sous-évalués. Ces ruissellements peuvent avoir une amplitude importante. Les eaux de surface d'une grande partie du massif d'Halatte sont en quelque sorte guidées dans les deux talwegs principaux, ce qui peut conduire de manière occasionnelle à des coulées de boue d'importance. Les habitants parlent d'une corrélation entre les coulées de boue de Saint-Christophe et celle qui peuvent être drainées jusqu'à l'intérieur du village. Au-delà des coulées de boues périodiques, les eaux de ruissellement dévalent et débordent des fils d'eau par forte pluie de manière récurrente. La route de Fleurines est régulièrement inondée. S'il est difficile d'affirmer qu'existaient par le passé une meilleure régulation des eaux, il est manifeste que les cultures intensives et la suppression de nombreux motifs végétaux, tels des haies ou îlots arbustifs amplifient le phénomène.

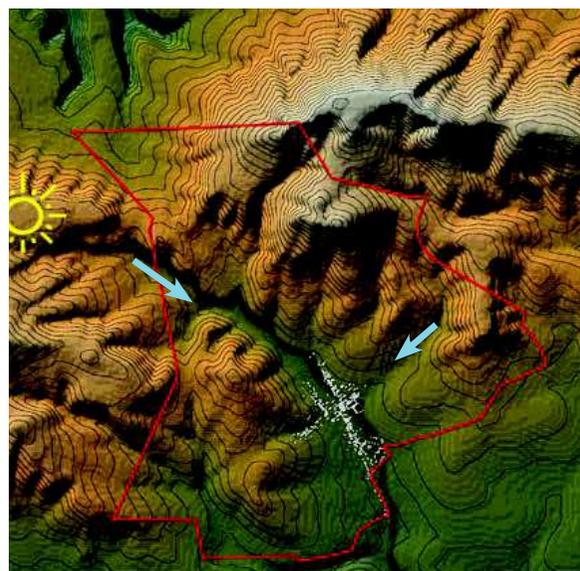
Les problématiques d'assolement font l'objet de réunions régulières et suivies par les agriculteurs concernés, ce qui atteste d'une prise en considération des facteurs de régulation conformes au développement durable, même si par maints endroits, les sillons de culture n'ont pas l'orientation souhaitée.

Après les coulées importantes du début des années 2000, la commune a réalisé des ouvrages de diguettes répertoriés en noir sur la carte et a creusé le fossé d'évacuation des eaux plus en profondeur en supprimant une passerelle qui avait constitué un obstacle à l'évacuation torrentielle. Depuis lors, ce phénomène ne s'est pas reproduit, pour autant personne ne peut affirmer avec certitude que ces travaux d'endiguement soient suffisants.

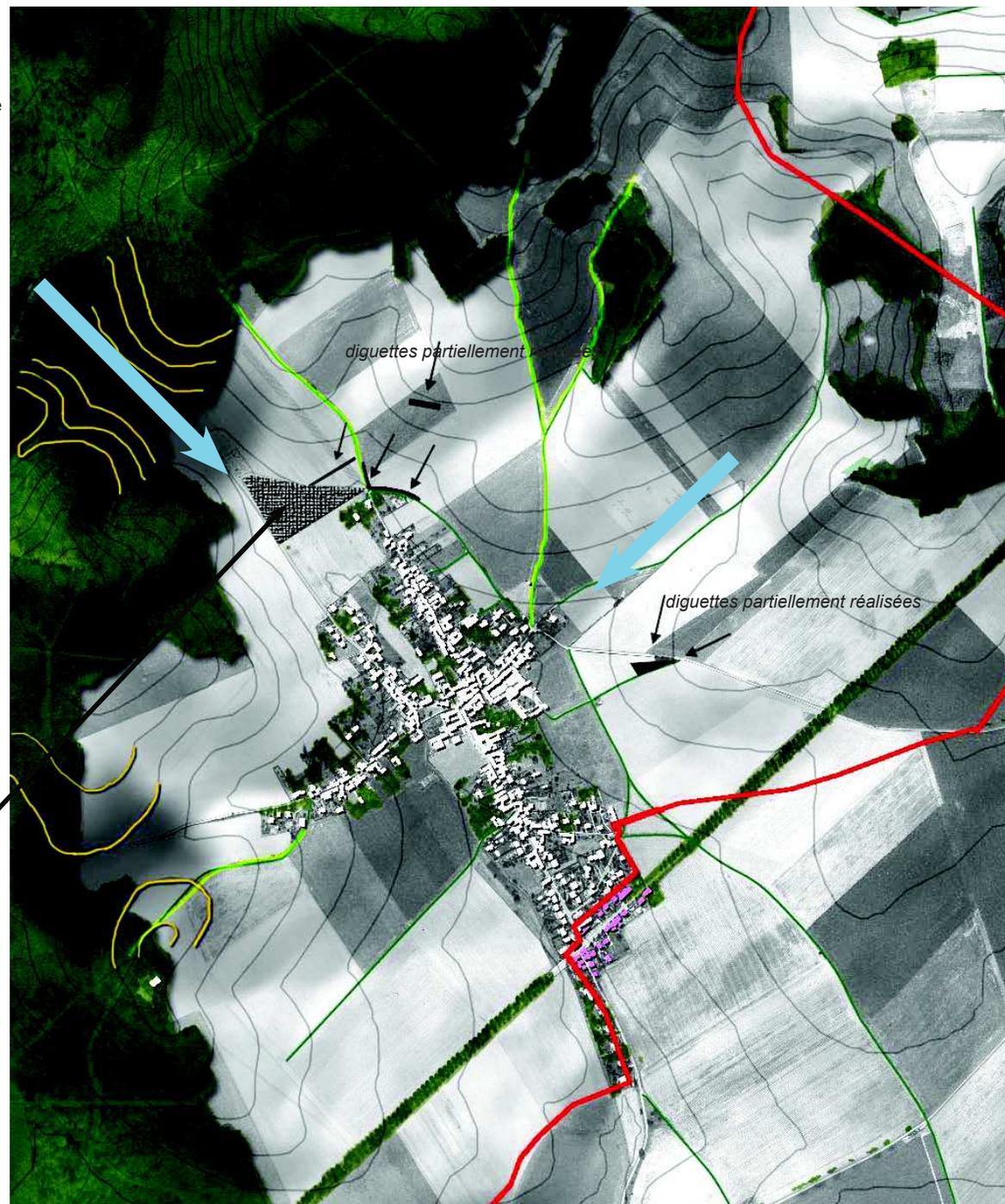
Il conviendrait de faire des relevés précis rapportés au niveau de pluviométrie des jours concernés par les dernières coulées pour s'assurer d'une réelle régulation et confirmer le dimensionnement des avaloirs et collecteurs avant tous travaux de réfection de voirie.

Un ouvrage de captation des eaux par drainage profond a été établi par un bureau d'études de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDAF). Cet ouvrage de génie hydraulique, qui n'a jamais été réalisé n'a pas fait l'objet de proposition alternative en termes de dimensionnement et/ou modalité actualisée de récupération des eaux.

Dans cette attente, on ne peut que constater sa position stratégique : en situation médiane du talweg principal et en amont de la forme urbaine du village.



Projet d'ouvrage hydraulique étude 1997, DDAF



ENJEUX RELATIFS AUX POTENTIALITES CONSTRUCTIBLES

La densification du bâti en cohérence avec la structure parcellaire est possible du fait de l'existence de «dents creuses», parcelles non construites, rue de la République, route de Fleurines, à l'extrémité nord est de la rue Vieille-de-Pont et sur les deux parcelles communales de la rue de la Forêt: soit quatre possibilités d'implantation.

Ces constructions potentielles proposent une densification urbaine. Leur implantation à l'alignement sur rue, dans la continuité des murs existants renforce l'ossature des murs patrimoniaux. Ce serait nettement le cas sur la parcelle non construite route de Fleurines.

Sur la parcelle communale, rue de la Forêt, le bâti projeté est en capacité de tenir un angle urbain en avant poste des trois pavillons d'extrémité de village et de renforcer le sentiment d'urbanité d'un bout à l'autre du village.

Rue de la Forêt, une parcelle construite en second rideau a engendré la création d'une voie de desserte. Il est dès lors possible de rendre constructible une parcelle en alignant les arrières de parcelles dans l'emprise de la forme urbaine.

Rue Colin, la parcelle libre est une parcelle privée. La reconfiguration des jardins de coeur d'îlot est possible sous réserve de mutations domaniales.

Rue de la République, l'hypothèse d'une division parcellaire de l'ancienne pâture de la ferme encore en activité est envisageable avec comme orientation spécifique que les bâtis restent solidaires des murs. Cette hypothèse conforterait une séquence urbaine importante à l'entrée du coeur de village une structure de mur de part et d'autre de la rue. Il est néanmoins certain que ces constructions neuves priveraient une partie des vues principales des riverains actuels.

La capacité en nombre de logements dépend des orientations de typologie architecturale. Elle concerne 8 sites possibles.



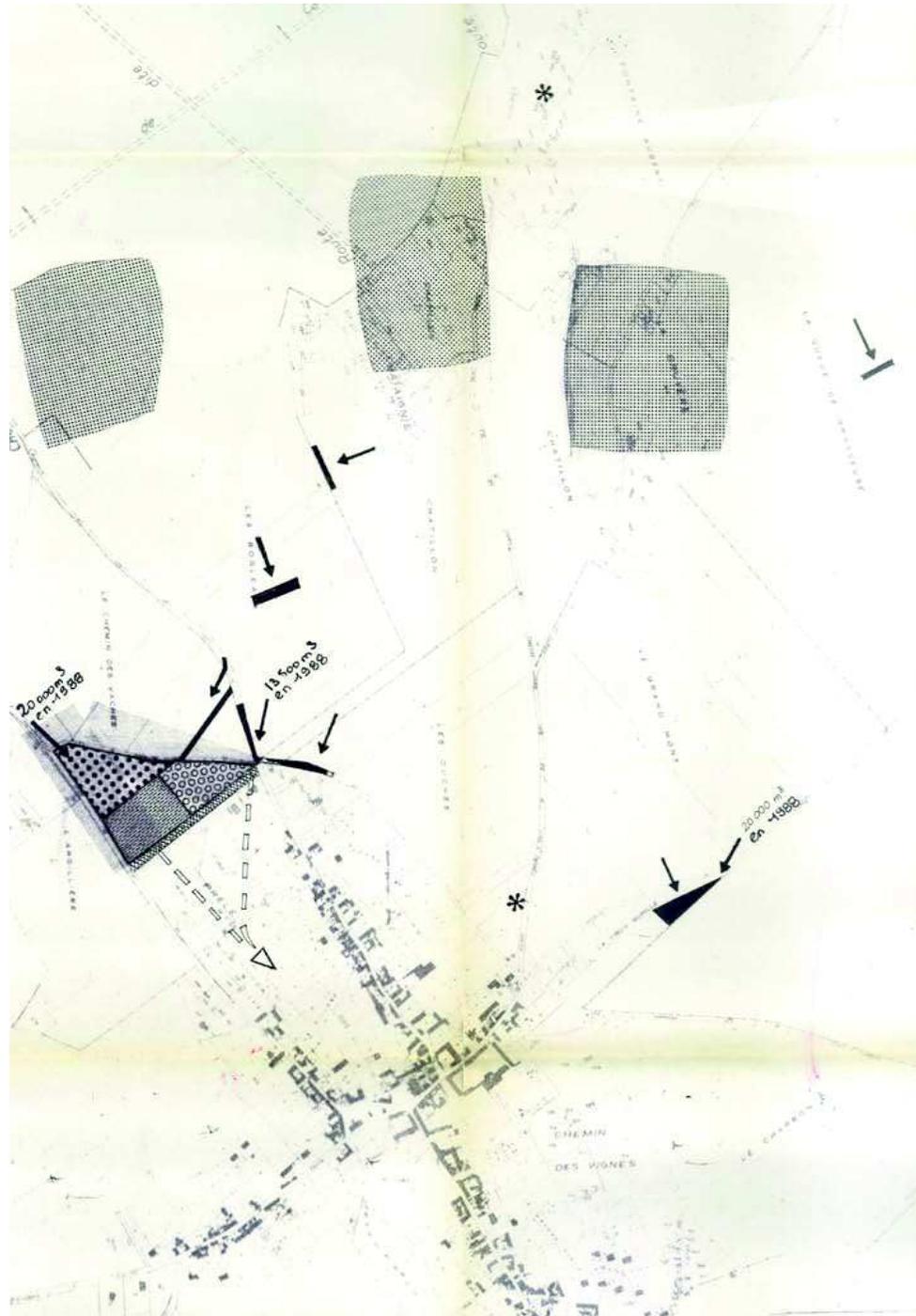
Dent creuse route de Fleurines



Dent creuse rue de la République. On discerne au premier plan la présence d'un ancien mur



ENJEUX RELATIFS AUX RUISSELLEMENTS - ANNEXES



ETUDE URBAINE DE VILLERS-SAINT-FRAMBOURG

Phase 3 - Enjeux

—

Mairie de Villers-Saint-Frambourg
60810 VILLERS SAINT FRAMBOURG

PARC NATUREL RÉGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE
Château de la Borne Blanche
48 rue d'Hérivaux - 60560 ORRY-LA-VILLE

—

Réalisation :

Atelier Michèle ELSAÏR, Architecte, paysagiste
25 rue d'hauteville - 75010 PARIS

VUE D'ICI, géographes, cartographes
30 rue de Charonne - 75011 PARIS

—

juillet 2009